

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 15 NOVEMBRE 2017
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Christelle BALTRONS, Roland BELET, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Corinne DELMAS, Daniel DIAZ, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Richard FAYET, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Simone GELY, Hubert GRANIER, Aimé HERAL, Bérénice LACAN, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Bernard POURQUIE, Gérard PRETRE, Guy PUEL, Christophe SAINT-PIERRE, Bernard SAUVEPLANE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE, Arnaud CURVELIER, Max DALET, Achille FABRE, Laaziza HELLI, Philippe RAMONDENC, Alain ROUGET.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Sylvie AYOT à Christelle BALTRONS
- Arnaud CURVELIER à Hubert GRANIER
- Achille FABRE à Bernard SAUVEPLANE
- Laaziza HELLI à Christophe SAINT-PIERRE
- Alain ROUGET à Simone GELY

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Secrétaire auxiliaire de séance : Madame Stéphanie BERBILLE.

Avant de commencer la séance, Gérard PRETRE félicite la nouvelle vice-présidente de la Région Occitanie, Emmanuelle GAZEL, en charge de l'emploi et de la formation professionnelle.

Le compte-rendu du 26 septembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Décision n° 2017 6 D1 du 18 septembre 2017 : *Mise à disposition temporaire de terrains dans le cadre d'un évènement sportif – convention.*

Article 1 : Il sera établi une convention autorisant l'Association Extrême Day Evènement à utiliser certains terrains propriété de la Communauté, à l'occasion de la Nawak'run qui se déroulera le 15 octobre 2017.

Article 2 : La Communauté de communes, conformément au plan cadastral joint à la convention, met à la disposition de l'Association les parcelles cadastrées section CV numéros 4, 5, 6, 7, 24, 28, 36, 46, 48, 51, section CP numéro 90, section AZ numéros 122, 126, 127, 128, 130, 361, 398, 401 et section AZ numéro 352 (pour le stationnement des véhicules exclusivement sous réserve de conditions climatiques clémentes).

Article 3 : Cette mise à disposition est consentie à compter du 9 octobre 2017, et se termine le 17 octobre au soir, à l'issue de la remise en état et du nettoyage des lieux.

Article 4 : Compte tenu de l'engagement de l'Association, cette autorisation est accordée à titre gratuit.

Décision n° 2017 6 D2 du 20 septembre 2017 : Convention d'occupation précaire et provisoire de parcelles sur le parc d'activités de Millau Viaduc 1 pour le stockage hivernal 2017-2018 de mobil-homes.

Article 1 : Il sera passé une convention d'occupation précaire et provisoire, à titre exceptionnel, sur les parcelles B5, B6 et B7 d'une surface approximative totale 7 465 m² du parc d'activités de Millau Viaduc 1, secteur « Pradals I », avec Messieurs Emmanuel LARROQUE, Christophe GUICHARD, Eric CHARPENTIER, et Mesdames Christine ROLS et Solenne ELLEMEET gérants respectifs des Camping du Viaduc, Camping des Erables, Camping Larribal, Camping Les Rivages et Camping Indigo à Millau.

Article 2 : Cette convention autorisera Messieurs Emmanuel LARROQUE, Christophe GUICHARD, Eric CHARPENTIER, et Mesdames Christine ROLS et Solenne ELLEMEET à stocker les mobil-homes liés à leur activité sur les parcelles concernées durant la période hivernale 2017-2018, à l'exclusion de toute autre activité, notamment l'hébergement de personnes.

Article 3 : Cette convention donnera lieu à paiement d'une redevance forfaitaire fixée à 20 € TTC par mobil home stocké (104 mobil homes au total).

Article 4 : Cette convention est passée pour une période de six mois, à compter du 1^{er} octobre 2017 jusqu'au 31 mars 2018. Messieurs Emmanuel LARROQUE, Christophe GUICHARD, Eric CHARPENTIER, et Mesdames Christine ROLS et Solenne ELLEMEET s'engagent à libérer la parcelle sur demande expresse de la Communauté de communes pour permettre l'installation de toute nouvelle entreprise sur les terrains concernés.

Décision n° 2017 6 D3 du 12 octobre 2017 : Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunale (R.L.P.i) - Contrat n° PI 06 /2017 L00.

Article 1 : La mission d'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunale (RLPi) est confiée au cabinet suivant, mieux disant : ALKHOS, 49 rue Ambroise Paré, 71850 CHARNAY-LES-MACON, pour un montant de :

- Tranche Ferme 21 225 € HT soit 25 470 € TTC
- Tranche Optionnelle 7 500 € HT soit 9 000 € TTC

Soit un montant total de 28 725 € HT soit 34 470 € TTC.

Article 2 : Il sera passé un contrat avec le cabinet retenu pour l'exécution de cette mission.

Décision n° 2017 6 D4 du 12 octobre 2017 : Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Article 1 : La Communauté de communes de Millau Grands Causses contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées un emprunt, d'une durée d'un an, de 1 000 000,00 euros au taux révisable sur index Euribor 3 mois assorti d'une marge de 0.60 %.

Article 2 : Les intérêts seront payables mensuellement, le capital sera remboursable au plus tard à la fin du contrat.

Article 3 : La commission d'engagement s'élèvera à 1 500 € et il n'y aura pas de commission de non utilisation.

Décision n° 2017 6 D5 du 12 octobre 2017 : Réalisation d'un emprunt auprès Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées Travaux d'extension du parc d'activités de Millau Viaduc II.

Article 1 : La Communauté de communes de Millau Grands Causses contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, un emprunt de 1 296 000 € pour financer l'opération.

Article 2 : Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- montant du capital emprunté : 1 296 000 €,

- durée de l'amortissement : 7 ans,
- périodicité des remboursements : trimestrielle,
- taux d'intérêt : sur la base de l'EURIBOR 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0.62,
- différé d'entrée en amortissement d'un an.

Article 3 : Les frais de dossiers sont fixés à 2203.20 €.

Article 4 : Aucune indemnité ne sera prélevée lors d'un remboursement anticipé en capital, total ou partiel.

🔗 **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

1. Tournal de Creissels : avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du 30 novembre 2015 relatif à l'entretien de l'ouvrage et ses abords.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau, approuve l'avenant à la convention de mise à disposition et autorise son Président à procéder à sa signature.*

2. Pôle de Pleine Nature 2016-2020 - pratiques itinérantes - acquisition de stations de lavage et de services dédiées aux VTT : constitution d'un groupement de commande.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - approuve le principe de constitution du groupement de commandes pour l'acquisition et la pose de stations de lavage et de services dédiés aux VTT ainsi que les termes de la convention constitutive dudit groupement et autorise son Président ou son représentant à la signer et à accomplir les formalités nécessaires,

2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, à signer et exécuter les marchés en résultant et à procéder aux formalités nécessaires.

3. Fourniture et pose des dispositifs de signalétique de la Communauté de communes Millau Grands Causses : lancement d'un marché accord cadre.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis des commissions tourisme et développement économique ainsi que du Bureau :*

1 - approuve le principe de lancement du marché public relatif à la « fourniture et pose de dispositifs de signalétique »,

2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur,

3 - autorise son Président à signer et à exécuter les marchés en résultant et à procéder aux formalités nécessaires.

4. Mise en sécurité et sauvegarde du château de Saint-Marcellin (commune de Mostuéjols) : demande de subvention au Département au titre de la TDENS.

Rapporteur : Danièle VERGONNIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement ci-dessous :

Dépenses HT : 8 280.00 €

Recettes :

- *Conseil Départemental TDENS (60 %) :* 4 968.00 €

- *Communauté de Communes de Millau Grands Causses (40 %) :* 3 312.00 €

TOTAL : 8 280.00 €

2 - sollicite la mise à disposition du château auprès de la commune pour mener à bien les dits travaux,

3 - autorise son Président à solliciter la subvention au Département (TDENS) et à accomplir les formalités nécessaires.

5. Dérogation relative à l'ouverture dominicale des commerces - année 2018 : avis de la Communauté de communes de Millau Grands Causses.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

1 - émet un avis favorable sur le calendrier d'ouverture dominicale des commerces locaux sur la commune de Millau pour l'année 2018, ci-dessous :

☞ **COMMERCES DE DETAIL :**

1.1 - Catégories concernées :

- *commerces de détail de textile,*
- *commerces de détail d'habillement et accessoires,*
- *commerces de détail de la chaussure,*
- *commerces de détail de maroquinerie et d'articles de voyages,*
- *commerces de détail d'horlogerie et de bijouterie,*
- *commerces de détail de meubles et articles de décoration,*
- *commerces de détail de détail de parfumerie, produits de beauté, coiffure et esthétique,*
- *commerces de détail d'optique et de photographie,*
- *commerces de détail d'accessoires et bijouterie fantaisie,*
- *commerces de détail d'articles de sports et de loisirs,*
- *commerces de détail d'appareils électroménagers,*
- *commerces de détail d'équipement du foyer,*
- *commerces de détail de journaux, livres, papeterie,*
- *commerces de détail d'équipement automobile,*
- *commerces de détail alimentaire (surface de vente > à 400 m²),*
- *commerces de détail épicerie fine et confiserie,*

1.2 - Dates d'ouvertures proposées :

- *dimanche 14 janvier 2018 – soldes d'hiver,*
- *dimanche 27 mai 2018 – fête des mères + Course du Viaduc,*
- *dimanche 1^{er} Juillet 2018 – soldes d'été,*
- *dimanches 15, 22, et 29 juillet 2018 – haute période touristique,*
- *dimanches 5, 12 et 19 août 2018 - haute période touristique,*
- *dimanches 9, 16 et 23 décembre 2018 – période préparatoire des Fêtes de Noël.*

☞ **COMMERCES DE DETAIL DIVERS, CONCESSIONNAIRES AUTOMOBILES – DATES PROPOSEES :**

Les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre 2018.

☞ **COMMERCES DE DETAIL JARDIN-MAISON – DATES PROPOSEES :**

Les dimanches 8 avril et 16 Décembre 2018 (plus particulièrement pour RAGT).

☞ **COMMERCES DE DETAIL DIVERS EN MAGASIN SPÉCIALISÉ - DATES PROPOSEES (plus particulièrement pour GIFI et King jouet) :**

Les dimanches 7, 14, 21 et 28 octobre 2018, les 4, 11, 18 et 25 novembre, les 2, 9, 16 et 23 décembre 2018.

2 - autorise son Président ou son représentant à faire le nécessaire.

6. Espace Coworking « Ping Pong Cowork » : approbation du projet, du plan de financement et participation financière de la Communauté de communes.

Rapporteur : Miguel GARCIA

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement ci-dessous :

EMPLOIS	Montant	RESSOURCES	Montant
Immobilisations Incorporelles	5 160 €	Fonds Propres	45 000 €
Frais d'établissement	2 520 €	Capital Co fondateurs	15 000 €
Site internet/Communication	2 400 €	Capital CCMGC	15 000 €
Dépôt marque INPI	240 €	Apport en compte courant Associés CCMGC	15 000 €
Immobilisation Corporelles	156 600 €	Capitaux Empruntés	156 100 €
Travaux/Aménagement	132 000 €	Emprunt bancaire MLT	130 000 €
Matériel et Equipement	24 600 €	Emprunt bancaire CT	26 100 €
Besoin en Fonds de Roulement	26 960 €		
Besoin de Trésorerie	12 380 €		
TOTAL	201 100 €	TOTAL	201 100 €

2 - approuve la participation financière de la Communauté de communes à hauteur de 15 000 € au Capital de la SCIC et 15 000 € au compte courant associés,

3 - autorise son Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération et à faire le nécessaire.

☞ **VOIRIE**

7. Raccordement de l'accès de la RD187 au giratoire du Confluent : dévolution des travaux.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission voirie et du Bureau, autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux selon la réglementation des marchés publics, à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes pièces afférentes.

🗝 **ADMINISTRATION GENERALE**

8. Délégation par la Ville de Millau de la compétence création d'un centre aquatique et d'une salle artificielle d'escalade.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau :*

- 1 - accepte la délégation de compétence « conception, création ou réhabilitation du centre aquatique et de la salle artificielle d'escalade de Millau » qu'elle exercera au nom et pour le compte de la commune de Millau,*
- 2 - approuve le projet de convention de délégation de compétence et autorise son Président à procéder à sa signature,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires,*
- 4 - autorise son Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs à l'exercice de cette compétence et à procéder aux formalités nécessaires.*

9. Modification des statuts : prise de la compétence « enseignement supérieur et formation professionnelle » et étude d'une structure idoine.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis des commissions développement économique et administration générale ainsi que du Bureau :*

- 1 - approuve la nouvelle rédaction des statuts avec effet au 1^{er} janvier 2018,*
- 2 - étudie la création d'une structure de gestion idoine regroupant tous les partenaires,*
- 3 - autorise son Président à procéder aux formalités nécessaires.*

10. Maison des activités de Veyreau : modification du plan de financement et demande de subvention à la Région.

Rapporteur : Daniel MAYET

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission finances, administration générale et du Bureau :*

- 1 - approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :*

<u>Dépenses :</u>	480 000 €
<u>Recettes :</u>	
- Région (plafond) :	100 000 €
- Département (plafond) :	150 000 €
- Communauté de communes :	96 000 €
- Commune de Veyreau :	<u>134 000 €</u>
Total :	480 000 €

- 2 - autorise son Président à solliciter la subvention de la Région,*

3 - autorise son Président à procéder à la dévolution des travaux selon la réglementation des marchés publics, à procéder aux formalités nécessaires et à signer toutes pièces afférentes.

🗝 **ENVIRONNEMENT**

11. Elaboration d'un schéma directeur cyclable : approbation du principe de l'opération, du plan de financement et demande de subvention à l'ADEME.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement et gestion des déchets ainsi que du Bureau :

1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT :

- étude et frais divers : 34 000 €

Recettes :

- ADEME (70 %) : 3 800 €

- Communauté (30 %) : 10 200 €

Total : 34 000 €

2 - autorise le Président ou son représentant à solliciter les subventions,

3 - autorise son Président à signer le marché et à procéder aux formalités nécessaires.

12.SAS Lum del Larzac : approbation des statuts et désignation d'un représentant.

Rapporteur : Hubert GRANIER

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à la majorité** des membres présents moins 2 voix contre : Sylvie AYOT (pouvoir à C. BALTRONS) et Denis BROUGNOUNESQUE et 2 abstentions : Jérôme COSTECALDE et Alain NAYRAC, conformément à l'avis favorable et à la proposition du Bureau :

1 - approuve l'entrée au capital de cette société, respectivement à hauteur de 5 000 € en actions (50 actions à 100 €) et de 45 000 € d'apport en comptes courants d'associés,

2- approuve les statuts annexés de la SAS Lum del Larzac,

3 - désigne Daniel DIAZ comme représentant au sein de la SAS Lum del Larzac.

DECHETS

13.Campagne de promotion du compostage collectif 2017-2019 : approbation du principe de l'opération, du plan de financement et demande de subvention.

Rapporteur : Alain NAYRAC

Décision du Conseil de la Communauté :

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement-gestion des déchets et du Bureau :

1 - approuve le principe de cette opération et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses HT :

- fourniture/équipement : 11 230 €

- communication : 4 150 €

- accompagnement/sensibilisation : 19 920 €

Total : 35 300 €

Recettes :

- ADEME Occitanie (55 %) : 19 415 €

- Autofinancement/Communauté (45 %) : 15 885 €

Total : 35 300 €

2 - autorise son Président à solliciter la subvention auprès de l'ADEME Occitanie et du Conseil Départemental,

3 - autorise son Président à acquérir les composteurs et petits équipements, selon les règles du Code des Marchés Publics et à procéder aux formalités nécessaires.

🗣️ QUESTIONS DIVERSES

Claude ALIBERT informe l'assemblée qu'il y a à Creissels, un dépôt sauvage de déblais de démolition sur la berge de la rive gauche du Tarn et précise qu'une enquête judiciaire pour infraction est en cours.

Il souhaite qu'une plainte soit déposée avec constitution de partie civile afin d'appuyer l'enquête en cours et surtout de faire savoir que de tels actes ne peuvent plus être tolérés et restés impunis.

Gérard PRETRE précise que dans ce cas, c'est le pouvoir de police du Maire qui s'exerce. Il souligne que malgré tout, la Communauté a envoyé un courrier au Préfet de l'Aveyron et à la DDT pour rappeler les infractions et pour que ces agissements ne restent pas sans suite. Actuellement, une enquête judiciaire est en cours, elle doit faire l'objet d'un procès verbal qui sera transmis au Procureur.

La séance est levée à 20h15.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 15 novembre 2017.

Fait à Millau, le 22 novembre 2017

Le Président
Gérard PRETRE